

COMMUNE DE LEYMENT
DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE PUBLIQUE DU 1^{ER} AVRIL 2023
N°2023-35

Nombre de conseillers
En exercice : 15
Présents : 13
Absents : 2
Excusés avec pouvoir : 2
Votants : 15

Date de convocation :
04/05/2023

Objet : installation d'un champ
photovoltaïque sur la commune.

L'an deux mil vingt-trois, le douze mai, le Conseil municipal de la Commune de Leyment, étant rassemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Lionel KLINGLER, Maire.

Membres présents à la séance : Mesdames Sandrine Bricourt, Josiane Charmont, Monique Nowaczyk, Brigitte Sève, Ophélie Janaudy, Cindy Rochereau. et Messieurs Cédric Butzer, Alain Peillon, Emmanuel Petat, Morgan Michalet, Denis Renault, Eric Elie, Romain Grillot.

Absents : Marie-Thérèse VILLECOURT (procuration à Mme Ophélie JANAUDY), Denis Renault (procuration à Mme Monique NOWACZYCK),

Secrétaire de séance : Josiane CHARMONT

Monsieur le Maire explique qu'il a été sollicité par différentes sociétés pour l'installation d'un champs photovoltaïque, sur des parcelles communales situées derrière la zone artisanale. Il explique que la commune s'engagerait à louer ces terrains à la société retenue pour une durée allant de 30 à 40 ans et précise que pendant la durée de l'étude la commune pourrait percevoir jusqu'à 10000€ par an. Monsieur le Maire demande au Conseil municipal un accord de principe sur ce projet et l'autorisation de signer tous documents relatifs à ces études.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **DONNE** son accord de principe sur le projet d'implantation d'un champ photovoltaïque sur la commune;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à faire les démarches auprès des sociétés qui proposent l'installation de ces implantations ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous documents en rapport avec ce dossier.

Pour copie conforme,

Le Maire
Lionel KLINGLER

